

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse de France
<b>Band:</b>	7 (1961)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	La Corse et la Suisse au cours des âges [suite et fin]
<b>Autor:</b>	Alessandri, Jean-André
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-849072">https://doi.org/10.5169/seals-849072</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *La Corse et la Suisse au cours des âges*

Essai d'Etude Monographique par Jean-André ALESSANDRI,  
Président de la Commission Départementale des Sites et Monuments Historiques  
et Naturels de la Corse, Secrétaire Général du Syndicat d'Initiative ESSITAC

\* \* \*

(suite et fin)

## *LE PERE DU CARDINAL.*

Nous occupant, dans le plus récent article de cette série, de la constitution de la dot de Marie-Laetizia Ramolino par son grand oncle, Gio-Andréa Ramolino, la dite dot étant constituée par le testament, en date du 26 août 1761, du dit Gio-Andréa, nous avons vu que le père de Laetizia, Gio-Agostino, neveu du testateur, était mort à cette date, que Laetizia était sa fille unique. Mais Laetizia, orpheline de père, ne l'était pas de mère : sa mère, Angèle-Maria Pietrasanta, s'était remariée en 1757, deux ans après la mort de son mari, avec François Fesch, père du Cardinal.

On a peu de renseignements sur François Fesch, Suisse natif de Bâle. Comme beaucoup de ses compatriotes à l'époque, et selon une vieille tradition helvétique, il avait été recruté dans les armées royales de France, était arrivé à Ajaccio comme officier du régiment de Bouard, armée de Broglie, et n'avait pas dépassé le grade de lieutenant. Et il avait donné sa démission pour deux motifs supposés et vraisemblables.

D'abord, son service pouvait l'appeler, l'avait appelé, sur le continent. Dans la « Genèse de Napoléon », Marcaggi relève qu'il tenait garnison à Toulon en 1759-1760, soit deux ans après son mariage.

Ensuite, le lieutenant Fesch se trouvait géné par le cours des événements en Corse. Allié aux Pietrasanta, parents des Ramolino, des Bonaparte, qui s'étaient ralliés à la cause paoliste, cet officier français, de quelque côté qu'il se tournât, se trouvait trahir quelqu'un. On voit là l'explication de sa démission.

On lui avait promis une dot de 4.000 francs. Fut-elle payée ? On l'ignore, et cela n'a pas d'importance.

Au fait, si François Fesch appor-

tait sa solde, il entrat dans une famille considérée, et dans un réseau d'alliances très notables. Ces alliances, incluses dans la période allant de 1750 à 1765, celle de Gertrude Bonaparte avec Nicolas-Louis Paravasini, Consul de France à Ajaccio, celle du Lieutenant au Régiment de Bouard, François Fesch, avec Angèle-Marie Pietrasanta, famille très estimée, originaire de Sartène, celle de Laetizia Ramolino, fille de l'Inspecteur général des Ponts et Chausées, avec Charles-Marie de Bonaparte, Avocat, constituaient, en effet, un cercle de famille susceptible de flatter le mercenaire suisse, fût-il officier.

Dans ce cercle, François Fesch joue sa partie avec un effacement qui n'exclut pas la noblesse des sentiments. On ne discerne rien de suspect dans son histoire. Il est bon père et bon époux. Sa femme rejoint ce diapason de modestie, de quiétude et d'affection.

Sur le point de mourir, en 1770, le 2 janvier, par-devant notaire Spoturno, il fait son testament, simple comme son existence, faisant naturellement son héritier de son fils Joseph, alors âgé de 7 ans, et il semble bien se dégager de l'acte que ses principaux biens se trouvaient à Bâle, plus qu'à Ajaccio. Aux moments troubles de l'exil imposé par les Paolistes, le futur Cardinal ira les recueillir à Bâle pour aider sa demi-sœur Laetizia en peine et en état d'émigration à Marseille. Il partagera avec elle et avec ses enfants.

François Fesch vécut et mourut à Ajaccio, entre sa femme et son fils, dans une maison sise rue Seminario-Veccchio, qui était une fraction de la rue Malerba, ou rue Saint-Charles actuelle, non loin, peut-être presque en face de la maison Bonaparte, celle-ci pour l'instant encore petite

et déversant sans doute son trop-plein dans la maison voisine du Seminario-Veccchio, qui pouvait être, mais sans certitude et avec difficulté de détermination exacte, la maison patrimoniale des Pietrasanta.

Le testament ajoute qu'au cas où Joseph Fesch décéderait sans héritiers, les biens de son père iraient à sa mère, Angèle-Marie Pietrasanta, ou à ses héritiers à elle, qui, pardessus, est désignée comme tutrice, curatrice, mais tant qu'elle restera en état de veuvage. Ainsi fut fait, et aucun événement ne vint, par la suite, rompre l'harmonie de ces dispositions. Une des grandes vertus des Bonaparte ne fut pas de réintégrer dans la famille leurs femmes mariées sans enfants.

## *LES LEGENDES HISTORIQUES SUISSES.*

(je dis légendes, et je devrais dire récits véridiques, en excusant la vie des siècles, qui fait d'un épisode historique authentique une légende) s'apparentent à celles de Corse. Faut-il s'en plaindre ? L'historien a tout lieu de le faire, le poète paraît s'y complaire dans son culte de la poésie des choses et des actes.

Ce récit historique est bien connu. Les Suisses sont opprimés par les Autrichiens et ils rongent leur frein. Des patriotes commencent à se révolter contre la tyrannie des pro-véditeurs autrichiens. Dans un petit village de la Suisse, qui fait partie du canton d'Uri, est un tyran au petit pied, du nom de Gessler. Entre autres vexations, n'imagine-t-il pas de faire saluer par les habitants d'Altorf son chaperon placé sur une pique. Des timorés, des peureux, encore qu'à leur cœur défendant, font ce sacrifice à leur honneur national.

Mais un habitant de la localité, Guillaume Tell, régitime contre tel

acte de tyrannie vexatoire. Il ne sauve pas l'emblème de cette tyrannie. Il est arrêté et conduit devant le Gouverneur, qui consent à lui faire grâce si l'archer très adroit qu'il a la réputation d'être abat à une certaine distance une pomme placée sur la tête de son enfant. Le cœur paternel de Guillaume Tell s'émeut, mais l'enfant lui-même engage le père à ce sacrifice. Le père, de la flèche de son arbalète, abat la pomme placée sur la tête de son enfant, mais il a caché une flèche dans son pourpoint ; celle-là il la réservait à Gessler, qui l'arrête et le fait conduire dans une forteresse.

La suite de l'histoire : Guillaume Tell se sauve d'une tempête sur le lac des 4-Cantons, et soulève les patriotes suisses qui chassent l'envahisseur.

Récit historique, légendifié par l'opéra, histoire merveilleuse des Suisses pour la conquête de la liberté.

Ces traits d'héroïsme, communs aux deux patries, Corse et Suisse, terminent d'une façon heureuse cette étude.

Nous serions honorés et heureux que cette modeste étude contribue à resserrer les liens d'amitié entre la Suisse et la Corse et faire en sorte que le touriste suisse qui viendra dans notre pays y trouve, avec beaucoup de « points communs » avec le sien, le charme de l'amitié fortifiée, la beauté prenante de nos sites, l'hospitalité de nos compatriotes, les joies de la nature corse qui nous unissent à la nature suisse, nos mœurs, qui s'apparentent en certains domaines ; en un mot, tout ce qui peut et doit attirer chez nous nos amis helvétiques.

Nous n'aurions garde d'oublier d'adresser nos remerciements à nos amis, Léon Maestratti, l'historiographe érudit, dont les recherches nous ont aidé, les artistes Emile Brod et Armani, le distingué archiviste départemental Pierre Lamotte, le Comte Peraldi, Président de l'Essitac, M. Ludwig, Agent consulaire de Suisse à Ajaccio, et M. Martin Baretti, Président de la Fédération hôtelière de la Corse, le dynamique Directeur de cette revue, qui nous a engagé à faire cette étude.

A tous vont nos hommages respectueux et notre gratitude.

J.-A. A.

(Extrait de l'organe mensuel de la Fédération départementale des Syndicats hôteliers, obligamment communiqué par M. Baretti).

## TOULOUSE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE

### SORTIE D'AUTOMNE

Ce dimanche 8 octobre, la Société helvétique de Bienfaisance de Toulouse effectuait sa sortie d'automne.

Malgré un temps maussade, les journées précédentes, une quarantaine de touristes se retrouvaient cependant au rendez-vous convenu et un car complet s'ébranlait à 8 h.

Une première halte permettait d'admirer la coquette cité de Boulogne-sur-Gesse. Puis, nous nous arrêtons ensuite à Montmaurin où nous avons pu admirer les vestiges du passé que nous présente son Musée archéologique, vestiges qui vont de l'époque pré-néanderthalienne à l'époque gallo-romaine.

Dans cette même charmante localité, nous avons pu visiter la villa gallo-romaine en cours de restauration, ses merveilleuses mosaïques presque intactes malgré les siècles et ses poteries gracieuses.

Par les pittoresques Gorges de la Save, le car nous amena au but de notre promenade : Casties Labrande, où nous étions accueillis chaleureusement par nos amis : les Lugeon.

Là, on pique-nique avec un appétit aiguisé par le grand air et l'après-midi se passa agréablement pour tous, grâce à la musique, aux chants, aux danses, aux jeux divers menés par les jeunes. Remercions d'ailleurs toute la famille Lugeon pour leur charmante réception et pour le copieux goûter qu'elle offrit aux membres présents.

Le retour sur Toulouse eut lieu vers 19 h., après une bonne journée de détente, venant après celle du 1<sup>er</sup> août qui avait également connu beaucoup de succès.

H. Z.



### Fête de la Colonie Suisse de Marseille

La Colonie suisse de Marseille a donné, dimanche 1<sup>er</sup> octobre, sous la Présidence d'honneur de son Consul général, M. Raoul-C. Thiébaud, une grande fête champêtre.

Hélas ! pour la première fois depuis trois mois, de vilains nuages

noirs menaçaient la cité phocéenne et le tonnerre grondait au loin. Malgré ces signes décourageants, un grand nombre de compatriotes était venu dès le matin dans la magnifique propriété des « Charmerettes » (au milieu de laquelle se trouve la maison de retraite si accueillante de nos vieux Suisses), pour assister aux cultes catholique et protestant qui marquèrent le début des festivités, à 11 heures.

La pluie manifestant son indésirable présence, ce fut sous les toits du « Grütli » que l'assemblée pique-niqua joyeusement.

Une note spéciale a été apportée par la participation de MM. Adank et Martel du Service des ondes courtes de la radio suisse, accompagnés du duo bien connu de nos colonies à l'étranger : Aegeter, Jodler et Etter, accordéonistes, qui donnèrent beaucoup de gaîté et d'entrain grâce à leurs présentations folkloriques.

Une éclaircie qui fut la bienvenue, dans l'après-midi, permit le déroulement parfait du programme prévu, c'est-à-dire : concours de boules, danses, jeux divers et tombola.

Nous terminerons en adressant un grand bravo et notre vive reconnaissance à M. Arthur Biedermann, Président de la Fédération des Sociétés suisses de Marseille, ainsi qu'à MM. Gertsch et Gehrig, Vice-Présidents qui, pendant plusieurs semaines, ont, avec beaucoup de dévouement, organisé cette fête si bien réussie.

Ambassade de Suisse  
142, rue de Grenelle  
du 9 au 17 décembre

### EXPOSITION DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES DE LA SECTION DE PARIS



Présentation de l'exposition  
par Maître Le Mée  
le samedi 9 décembre à 17 h.



Prix de peinture Soldati  
Prix de sculpture Susse



Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Pierre Wissmer a été nommé directeur de la Schola Cantorum.  
Toutes nos félicitations.